

Une «voie verte» se dessine entre Hermance et Collonge-Bellerive

Rive gauche Quatre communes se coordonnent pour sécuriser vélos et piétons, loin des routes chargées d’Hermance et de Thonon.

Aymeric Dejardin-Verkinder
Textes

De la douane d’Hermance au rond-point des Tattes à Vézenaz, un itinéraire de mobilité douce se dessine via Corsier et Anières. Objectif: offrir une voie plus sûre que les routes d’Hermance et de Thonon, en s’appuyant au maximum sur des chemins existants.

Le projet est parfois qualifié de «voie verte», mais les communes préfèrent parler de «voie à mobilité douce» ou d’«itinéraire cyclable». À Corsier, le conseiller administratif chargé des Aménagements, Killian Sudan, rappelle qu’une voie verte au sens strict suppose «des espaces séparés pour piétons et cyclistes».

«Or, nous n’avons pas ces largeurs, notamment en raison des zones agricoles», explique le magistrat. Le tracé visé repose donc largement sur une mixité d’usages, avec, selon les tronçons, des accès maintenus pour les riverains ou les agriculteurs.

À Hermance, le point de départ est lié à la piste cyclable réalisée côté français, à Chens-sur-Léman, qui arrive jusqu’à la frontière. Pascal Renaud, conseiller administratif chargé des Routes, explique que la Commune privilégie un passage par le haut du village et les chemins agricoles, plutôt que le long de la route d’Hermance, jugée trop dangereuse et trop étroite. «Cela permet de bénéficier des statuts zone 20 et 30 déjà en place», précise-t-il.

Une passerelle piétonne

Les travaux annoncés sont légers, mais le calendrier dépend des autorisations cantonales, avec un horizon fixé «plutôt 2027». Seul point noir: le pont étroit à la douane, pour lequel une passerelle piétonne est envisagée afin de sortir les usagers du flux motorisé.

Du côté d’Anières, le conseiller administratif Pascal Wassmer souligne que le projet s’appuie sur des éléments déjà en place. «La route de la Côte-d’Or est interdite aux véhicules, hormis les engins agricoles, explique-t-il. Elle n’est empruntée que par des vélos et des piétons.»

Le maillon à améliorer se situe sur le chemin des Bouchats, aujourd’hui trop irrégulier. «Il doit être rendu cyclable avec des matériaux perméables, en coordination avec l’Office cantonal de l’agriculture et de la nature (OCAN)», précise le magistrat. Le dossier est budgété cette année et la Commune veut avancer rapidement.

Début des travaux en février

La liaison figure dans le plan directeur communal 2030 de Corsier, validé en mars 2024. La Commune veut «reconnaître» la vocation mobilité douce de ces chemins, face à des pendulaires qui les empruntent pour éviter les artères principales. «Plusieurs mesures sont à l’étude: signalétique d’entrée, régulation de la vitesse des vélos électriques et réflexion sur l’éclairage», détaille Killian Sudan. Une concrétisation est visée à l’horizon 2027.



Le village d’Hermance d’où le tracé partira, juste après la douane, pour rallier le rond-point des Tattes à Collonge-Bellerive. Laurent Guiraud

«L’équilibre entre les différentes formes de mobilité reste essentiel.»

Le Département de la santé et des mobilités

«À Collonge-Bellerive, les crédits pour le chemin de la Gentille sont votés et les aménagements doivent débuter en février 2026, explique le conseiller administratif Norberto Birchler. Un financement est encore attendu pour pérenniser des barrières-tests sur le chemin du Petray.» La fin des travaux est envisagée d’ici à l’automne pour le chemin de la Gentille et à la fin de l’année pour celui du Petray.

Une «voie verte bis» entre Jussy et Vézenaz

Adoptée le 25 novembre 2025, la motion M25-05 des Vert’libéraux de Collonge-Bellerive propose une «voie verte bis» entre Vézenaz et Jussy. L’idée est de sécuriser les déplacements à vélo et à pied, de réduire le risque lié aux ruptures d’itinéraires cyclables et d’éviter que le trafic pendulaire ne se rabatte sur des chemins secondaires, parfois sensibles en matière de biodiversité. Pour l’heure, aucun tracé définitif n’a été imposé. La motion propose toutefois un itinéraire indicatif qui partirait du centre de Jussy, emprunterait la route du Château-du-Crest jusqu’à Presinge, traverserait la route de Compois pour rejoindre le ma-

rais de Sionnet, longerait la Seymaz, puis le chemin des Combes jusqu’à la route de la Capite. «L’essentiel est de privilégier autant que possible des routes et des chemins à l’écart du trafic motorisé, explique Sébastien Gindraux, conseiller municipal Vert’libéral à Collonge-Bellerive. Les cyclistes souhaitant un parcours plus rapide auront toujours la possibilité d’utiliser la piste cyclable existante le long de la route de Compois.» Le dossier en est au début: la motion doit être traitée en commission et le Conseil administratif est mandaté pour consulter Jussy, Meinier et Choulex, puis revenir avec les résultats.

Les quatre communes partagent un point commun: la volonté d’une signalétique harmonisée, et une coordination technique pour garantir la continuité. Même sur des chemins communaux, tous rappellent que les

aménagements nécessitent des autorisations cantonales.

Soutien du DSM

Le Département de la santé et des mobilités (DSM) se félicite que les communes puissent dé-

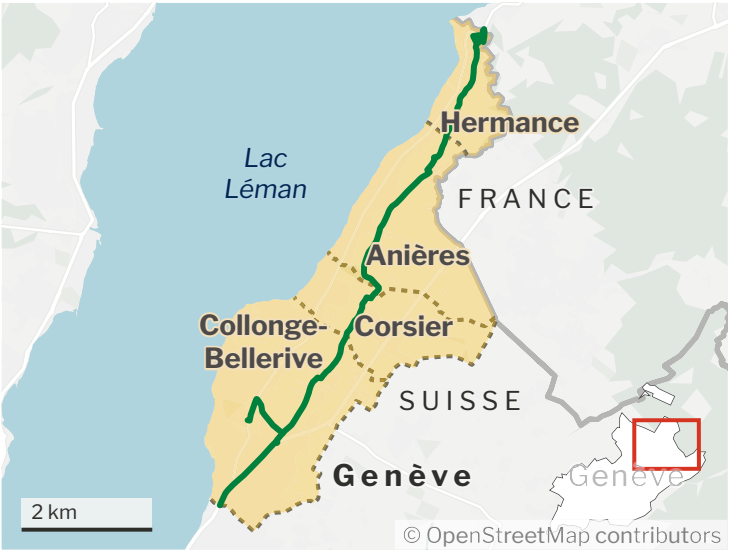
velopper, dans ce secteur, des réseaux cyclables sûrs et continus sans gêner les autres modes de transport. Il rappelle que «l’équilibre entre les différentes formes de mobilité reste essentiel».

L’itinéraire en détail

À Hermance, le tracé part de la douane pour monter au Bourg-Dessus, longer la route de Chevrens et le chemin des Clos, puis rejoindre les chemins agricoles des Villars et des Bouchats. Il traverse ensuite la route de Sous-Chevrens pour rejoindre le chemin des Lieux et rallier le village d’Anières par la route des Chevrens. Il file ensuite en direction de Corsier par la route de la Côte-d’Or. Là, la voie bifurque sur le chemin des Gravannes pour enchaîner sur ceux du Pré-Puits et des Bûchilles avant de faire la jonction avec Collonge-Bellerive via le chemin de la Gentille. La future liaison traverse le village de Saint-Maurice puis emprunte le chemin du Petray pour se terminer au rond-point des Tattes, à l’entrée de Vézenaz.

Projet de voie verte sur la Rive gauche à Genève

Itinéraire de mobilité douce de la douane d’Hermance au rond-point des Tattes à Vézenaz



Carte: I. Caudullo; Source: Commune d’Hermance